



**Syndicat Intercommunal des Transports Collectifs de**  
**Montereau et ses Environs**  
**COMITE SYNDICAL**  
**Le mercredi 23 juin 2021**

Date de la convocation et affichage : 15 juin 2021

L'an deux mil vingt et un, le 23 juin, à 19 heures, le Comité Syndical du SITCOME, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle polyvalente de La Brosse-Montceaux, sous la présidence de M. Michel DALIBON.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

**Sont présents :**

*Barbey* : M. Jean-Luc BAILLET ; *Blennes* : Mme Stéphanie PRISE et M. Laurent YONNET ; *La Brosse-Montceaux* : Mme Marie-Thérèse FLORENCE et M. Alain DEMELUN ; *Cannes-Ecluse* : M. Philippe SMORAG ; *Courcelles-en-Bassée* : M. Alain VERNIN ; *Echouboulains* : M. Mathias VIGIER et M. Michel LEGEAY ; *Esmans* : M. Jean-Jacques BERNARD ; *Forges* : Mme Adeline BOUSSAC ; *La Grande Paroisse* : Mme Roselyne TRUKAN et M. Jean-Claude GALLOIS ; *Laval en Brie* : Mme Geneviève DALBART ; *Marolles-sur-Seine* : M. Michel DALIBON et M. Jean-Pierre PAVIOT ; *Misy-sur-Yonne* : M. Sébastien BORG ; *Montereau-Fault-Yonne* : Mme Linda LACHEMI ; *Montmachoux* : M. Patrick JACQUES et M. Bernard CRETON ; *Noisy-Rudignon* : Mme Natacha FLORES ; *Salins* : M. Jacky PEPIN et M. Maurice FOURNIER ; *Thoury-Férottes* : Mme Djamila ARMOUR-BARRAULT et M. Pascal MARTINEZ ; *Varennnes-sur-Seine* : Mme Stéphanie LESELLIER.

**Pouvoirs :**

*Forges* : M. Damien BUZZI a donné pouvoir à Mme Adeline BOUSSAC.

**Absents excusés :**

*Barbey* : M. Eric BOURBIGOT ; *Cannes-Ecluse* : M. Florent DEMONT ; *Chevry en Sereine* : Mme Colette FABRY et M. Didier FOURDRAIN ; *Courcelles-en-Bassée* : M. Jean-Luc AUZOU ; *Esmans* : M. Laurent DELALANDRE ; *Laval en Brie* : M. Patrick CHON ; *Misy-sur-Yonne* : Mme Guylène AURORE ; *Montereau-Fault-Yonne* : M. Sofiane REGUIG ; *Noisy-Rudignon* : Mme Nathalie ROCHEREUX-SOLVAR ; *Saint Germain Laval* : Mme Djamila GITTON et M. Christophe FAGIS ; *Varennnes-sur-Seine* : Mme Marie-Annick ROUSSELET.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Afférents au comité syndical :	40	Présents :	26
Ayant pris part aux votes :	27	Pouvoirs :	01

Après avoir fait l'appel, Monsieur le Président de séance Monsieur Michel DALIBON constate que le quorum est atteint.

Le quorum étant atteint, le Comité peut valablement délibérer.

## ORDRE DU JOUR

- Nomination du secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu du comité syndical du 16 mars 2021
- Comptes de gestion 2020 cartes SiYonne et SITCOME
- Comptes administratifs 2020 cartes SiYonne et SITCOME
- Affectation du résultat 2020 SITCOME
- Conditions de transfert du TAD SiYonne à Transdev - véhicules et personnel
- Mise en surnombre des fonctionnaires effectuant le TAD
- Décisions modificatives - déduction des salaires fonctionnaires sur participation TAD
- Décisions modificatives – travaux gare CCPM
- Questions diverses
  - Résultats TAD 2020
  - Maison de la mobilité

Monsieur Michel DALIBON remercie Monsieur Alain DEMELUN pour le prêt de la salle de la Brosse-Montceaux afin de pouvoir y tenir le comité syndical de ce jour.

Monsieur Michel DALIBON :

*Nous aurons encore deux réunions en dehors de nos locaux puisque si tout va bien, les travaux de la maison de la mobilité devraient se terminer début 2022, et ainsi nous pourrions tenir les premières réunions de l'année prochaine dans nos propres locaux.*

*Les deux prochains comités syndicaux auront lieu fin septembre début octobre pour voter les budgets supplémentaires et début décembre 2021 pour les décisions modificatives ainsi que les autorisations de signature pour l'investissement et autres du début de l'exercice 2022.*

*Aussi, si vous avez la possibilité de pouvoir nous accueillir pour ces deux dernières réunions dans vos communes, faites-le savoir à Sandrine afin que celle-ci puisse les organiser.*

*Nous vous prions de bien vouloir excuser l'absence de Damien BUZZI, mais également comme vous avez pu le constater, nous sommes toujours juste au niveau du quorum, et comme l'indique Sandrine sur les convocations, si vous pensez ne pas pouvoir être présents, transmettez votre convocation ainsi que vos documents à votre suppléant, car les pouvoirs c'est une chose mais les pouvoirs ne sont pas comptés pour le quorum. Si vous désignez votre suppléant pour chaque réunion, nous sommes sûrs d'avoir toujours le quorum et cela nous évitera d'avoir des réunions inutiles.*

### ➤ **Nomination du secrétaire de séance**

Monsieur Michel DALIBON :

*Il est nécessaire de nommer un secrétaire de séance.*

*Si nous suivons la liste comme nous l'avons décidé précédemment, c'est le tour de la Brosse-Montceaux, Marie-Thérèse ?... Oui... Merci...*

*Marie-Thérèse FLORENCE est donc élue secrétaire de séance pour aujourd'hui.*

### **Monsieur DALIBON demande à ce qu'une délibération soit ajoutée à l'ordre du jour.**

Monsieur Michel DALIBON :

*Si vous l'acceptez, j'aimerais pouvoir rajouter à l'ordre du jour une nouvelle délibération. Vous avez à l'ordre du jour une délibération portant sur des décisions modificatives liées aux travaux de la gare routière qui ont été effectués en 2020, mais nous voudrions rajouter une délibération permettant au Président de pouvoir signer la convention qui est liée à ces travaux.*

*Y a-t-il des abstentions ?... Quelqu'un est-il contre ?... Non, personne.*

*Nous ajoutons donc cette délibération à l'ordre du jour de ce comité syndical. Nous vous ferons passer la délibération qui sera proposée et bien évidemment je vous la présenterai. Je vous en remercie.*

➤ **Approbation du compte rendu du comité syndical du 16 mars 2021**

Monsieur Michel DALIBON :

*Vous avez reçu le compte rendu du comité syndical du 16 mars 2021.*

*Avez-vous des remarques ou des corrections à apporter ? ... Non...je le mets donc aux voix.*

*Qui est contre... ? Qui s'abstient... ?*

*Je vous remercie, ce compte rendu du comité syndical du 16 mars 2021 est donc approuvé à l'unanimité.*

➤ **Comptes de gestion 2020 carte SiYonne et SITCOME**

Monsieur Michel DALIBON :

*Vous avez reçu la délibération pour le compte de gestion SiYonne, et au dos les pages du résultat budgétaire du compte de gestion fournies par le trésor public. Vous retrouverez des montants strictement identiques entre la délibération et le résultat de la trésorerie. Nous avons un excédent pour la carte SiYonne de 22 269,31 €. Vous retrouvez dans le tableau les dépenses et les recettes de fonctionnement et d'investissement, le résultat de l'exercice mais également le report de l'année précédente.*

*Je reviendrai dans le détail pour les chiffres au niveau des comptes administratifs.*

*Nous approuvons donc le compte de gestion 2020 de la carte SiYonne.*

*Qui est contre... ? Qui s'abstient... ? Personne. Le compte de gestion 2020 de la carte SiYonne est adopté à l'unanimité.*

*Nous passons maintenant au compte de gestion SITCOME. C'est exactement pareil, vous avez une première page qui reprend la délibération et au dos vous avez les résultats budgétaires de l'exercice fournis par le trésor public. Nous avons donc le résultat de 1 292 109,16 €, qui peut paraître énorme, mais comme pour SiYonne, je vais vous l'expliquer dans le détail du compte administratif. Il s'agit pour 90 % des travaux de la maison de la mobilité qui sont portés en restes à réaliser. Aucune question... ?*

*Qui est contre... ? Qui s'abstient... ?*

*Personne, le compte de gestion 2020 du SITCOME est adopté à l'unanimité.*

➤ **Comptes administratifs 2020 carte SiYonne et SITCOME**

Monsieur Michel DALIBON :

*Pour les comptes administratifs, je vous propose de commencer par la carte SiYonne et de prendre les tableaux Excel que nous vous avons joints car ils sont vraiment beaucoup plus pratiques à analyser que les documents officiels.*

*Nous pouvons voir chapitre par chapitre dans ces tableaux les résultats. Au chapitre 011, vous avez une différence entre le montant du budget total 2020 et le CA ; nous avons au budget 101 300 € et en réalisé 73 740,62 €. Cette différence provient essentiellement de l'entretien des véhicules qui était indiqué pour 48 000 € dans le budget et qui a été réalisé pour 28 800 €, tout simplement parce qu'en fin d'année, on a rajouté 30 000 €, les véhicules étant à bout de souffle ; ces travaux ont été réalisés en 2021 et tous ceux qui n'étaient pas vraiment nécessaires au fonctionnement du véhicule, nous les avons abandonnés tout simplement parce qu'on savait que l'ensemble des véhicules allait être repris par InterVal ou mis au rebut, pour les véhicules qui sont en fin de vie. Pour ceux qui ne seront pas repris par InterVal ou qui ne seront pas mis au rebut, nous vous en parlerons à la prochaine réunion mais certains véhicules seront peut-être vendus.*

*Aussi, nous n'avons fait que le strict nécessaire comme réparation sur les véhicules et c'est pour cela que nous n'avons pas engagé l'intégralité du budget total.*

*Ensuite, au chapitre 012, au niveau du personnel affecté, nous avons budgétisé 629 000 € et nous n'avons réalisé que 487 712 €. Cela s'explique par la crise sanitaire que nous subissons car le service de TAD n'a pas fonctionné dans son intégralité toute l'année, réduisant ainsi le nombre d'heures supplémentaires à verser, mais également grâce à une réorganisation drastique des moyens humains sur le second semestre 2020, nous permettant de ne pas embaucher d'agents supplémentaires et*

*réduisant ainsi le montant de la masse salariale. Pour tous les autres chapitres, le budget correspond sensiblement au réalisé.*

*Nous avons donc un montant total de dépenses de fonctionnement de 579 757,89 € pour un budget total de 764 300 €.*

*Avez-vous des questions sur les dépenses de fonctionnement de la carte SiYonne ? Non...*

*Nous passons aux recettes de fonctionnement. Ce sont essentiellement des subventions d'exploitation du TAD versées par le département et l'IDFM ainsi que la participation du budget principal. Nous avons perçu bien plus de subventions au niveau de l'IDFM, et au niveau du département car ils mettent toujours un certain temps à payer, et une partie des subventions 2019 nous a été versée en 2020. Par contre, nous n'avons en besoin que d'un versement du budget principal de 105 000€ au lieu de 344 000€ prévu.*

*Nous avons donc 764 300 € de budgétisé pour 577 020,75 € de recettes perçues.*

*Avez-vous des observations ?...*

*En ce qui concerne l'investissement, vous avez toutes les colonnes du budget 2020 c'est-à-dire le BP plus le BS, les ajustements et les restes à réaliser de l'année précédente, puis la colonne « réalisé » mais également la colonne des « restes à réaliser » de cette année.*

*Pour les restes à réaliser de cette année, nous avons 110 000 pour l'achat de trois véhicules thermiques, car lorsque nous avons réalisé les commandes, nous ne savions pas que le TAD allait être transféré à Interval. Pour les recettes, nous avons en restes à réaliser 91 200 € et en réalisé 46 310,28 €.*

*Vous retrouvez donc ces montants dans la délibération que je vous propose de voter, avec au dos, le tableau qui reprend le solde de l'exercice, le report de l'année précédente, annonçant ainsi le résultat de clôture, ce qui correspond au résultat du compte de gestion ; et vous avez également les restes à réaliser en recettes et en dépenses, et le résultat déficitaire cumulé annoncé de 2530,69 € qui correspond au résultat du compte administratif du budget annexe carte SiYonne de l'année 2020.*

*Enfin vous retrouverez dans les documents fournis la maquette officielle de ce compte administratif qui correspond au centime près à la délibération qui vous est proposée.*

*Avez-vous des questions ?... Qui est contre ?... Qui s'abstient ?...*

*Le compte administratif de la carte SiYonne 2020 est adopté à l'unanimité.*

*Nous sommes bien d'accord ; il est beaucoup plus simple d'analyser les documents lorsque nous sommes sur des tables, mais nous devons nous adapter. Je vous laisse donc le temps de retrouver les documents qui ne sont pas forcément classés dans l'ordre où je vous les annonce.*

*Surtout n'oubliez pas de signer la feuille de signature que vous fait passer Sandrine.*

*Nous passons donc au compte administratif SITCOME 2020.*

*Concernant le chapitre 011 des dépenses de fonctionnement du compte administratif SITCOME, nous avons un budget total de 429 700 € pour un réalisé de 384 104,32 €. Je vais passer directement aux articles où l'on trouve des différences, car pour ceux où il n'y en a pas cela ne sert à rien.*

*À l'article 60636 nous n'avons acheté aucun vêtement de travail pour les opérateurs du TAD.*

*La différence de 10 000 € à l'article 611 est due au fait que l'on avait budgétisé un petit peu plus pour notre participation aux frais des lignes régulières, participation qui est toujours réajustée à l'aide d'un coefficient et d'une formule d'indexation d'une année sur l'autre ; nous avions donc 302 000 € prévus et nous n'avons réalisé que 295 403 €.*

*À l'article 6236, nous avons réalisé 2 574 € pour un budget de 15 000 €. Nous avons envisagé de faire une gazette mais au regard du contexte des campagnes électorales et mesures sanitaires, du changement de président, nous n'avons pas pu faire de gazette cette année.*

*En 2021, bien évidemment nous avons réinscrit le même montant car nous comptons bien faire une gazette pour vous tenir informés des dossiers que nous avons débloqués comme par exemple la maison de la mobilité et de toutes les autres missions qui nous sont confiées au SITCOME.*

*Voilà pour les principales différences sur le chapitre 011, avez-vous des questions ?...*

*Au chapitre 012, ce sont les frais du personnel. C'est exactement la même explication que pour le budget de la carte SiYonne, c'est dû au fait que nous avons dû faire des économies en supprimant les heures supplémentaires et en limitant le nombre d'embauches. Nous avons donc une différence d'environ*

140 000 € sur les frais de personnel entre le budgétisé et le réalisé. En sachant parfaitement que dans ce chapitre, vous avez l'intégralité des salaires comprenant la partie des salaires, qui nous a été utile à effectuer le TAD, et qui a été reversée dans le budget annexe de la carte SiYonne ainsi que les salaires de Sandrine, Catherine, Sébastien et Hassan qui sont là pour faire tourner les services administratifs du SITCOME.

Au chapitre 65, vous avez 41 800 € budgétisés pour 37 930,38 € réalisés. Ce sont de petites différences qui s'additionnent à hauteur de 4000 €.

Au chapitre 67, nous avons une grosse différence. Elle se situe à l'article 67441 versement au budget annexe, qui est l'article qui permet de transférer des fonds de SITCOME sur la carte SiYonne pour permettre au budget de la carte SiYonne de fonctionner correctement. On avait prévu 344 000 €, on n'en a injecté que 105 000 €. Cela s'explique par le fait que d'une part on a eu moins de frais de personnel, et en plus nous avons réussi à obtenir une subvention supplémentaire de la part de IDFM. Il était donc inutile de faire apparaître un excédent trop important dans le budget de la carte SiYonne, et de faire apparaître un déficit dans le budget SITCOME.

Ce n'est pas parce que nous avons un montant budgétisé que nous devons forcément le réaliser. Nous avons juste injecté dans le budget de la carte SiYonne le montant dont nous avons besoin.

Pour tous les autres chapitres le budget correspond sensiblement au réalisé.

Au chapitre 022, nous prévoyons toujours des dépenses imprévues que nous ne réalisons jamais.

Nous avons donc un montant global de dépenses de fonctionnement pour le compte administratif 2020 du SITCOME de 1 208 131,14 € pour 1 687 100 € budgétisé au total.

Pas de questions ?... Pas d'observations ?...

Nous passons donc aux recettes de fonctionnement, nous avons réalisé 1 455 832,48 € pour un budget total de 1 687 100 €. Toujours la même explication, c'est la mise à disposition du personnel du budget SITCOME sur la carte SiYonne qui est réduite comme je viens de vous l'expliquer. Elle était budgétisée pour 629 000 et elle est réalisée pour 487 712 €.

Pour les droits de stationnement, c'est un droit de passage en gare qui est facturé à tous les transporteurs, à hauteur de 1,50 € le passage.

Subvention contrat CAE, c'est normal moins de subventions car moins de personnel.

Quant aux participations, ce sont vos cotisations qui vous sont appelées après l'approbation du budget en début d'année.

Pas d'observation pour les recettes ?...

On passe à l'investissement.

Pour les dépenses, vous avez les remboursements d'emprunts qui sont équivalents, et nous retrouvons surtout des restes à réaliser puisque nous avons 1 737 900 € de restes à réaliser 2020 que nous reprenons en 2021 pour les travaux de la construction de la maison de la mobilité.

Nous avons, en dépenses d'investissement globales, réalisé 44 472,25 € alors que nous avons des restes à réaliser à reprendre en 2021 pour 1 853 900 €.

En recettes, vous avez dans les mêmes proportions une différence entre le budget total et le réalisé, nous avons des restes à réaliser conséquents qui correspondent à des subventions Etat qui nous sont dues pour les travaux de la maison de la mobilité, mais également d'IDFM, car nous percevons les subventions au fur et à mesure de l'état d'avancement des travaux. Également, nous avons prévu un emprunt à hauteur de 310 000 mais pour équilibrer notre compte administratif n'aurons besoin que de 240 000 €.

Avez-vous des questions sur ce compte administratif SITCOME 2020 ?

Vous retrouvez dans les documents comme pour la carte SiYonne, la délibération qui vous est soumise ainsi que les documents officiels.

Avez-vous des questions ?... Non.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le compte administratif SITCOME 2020 est approuvé à l'unanimité.

### ➤ Affectation du résultat 2020 SITCOME

Monsieur Michel DALIBON :

A partir du moment où on a un déficit d'investissement dans un budget, comme vous le savez, on est obligé de combler ce déficit d'investissement par une partie de l'excédent de fonctionnement qu'on a

*dans le même budget. C'est notre cas dans le budget SITCOME, contrairement au budget de la Carte SiYonne.*

*Nous avons un déficit de 115 785,77 € que nous vous proposons d'inscrire en réserve au budget supplémentaire 2021 à l'article 1068 et d'affecter le reste en section d'exploitation pour 210 109,16 € à l'article 002.*

*Pas d'observations ?...*

*Qui est contre ?... Qui s'abstient ?...*

*Cette délibération d'affectation des résultats est donc approuvée à l'unanimité.*

*Je vais passer la parole à Alain qui va vous présenter la prochaine délibération.*

### ➤ **Conditions de transfert du TAD SiYonne à Transdev - véhicules et personnel**

**Monsieur Alain DEMELUN :**

*Concernant le transfert du TAD SiYonne à Interval, la plupart des appels d'offres sont lancés concernant l'attribution des réseaux de transports en Île-de-France.*

*Le réseau SiYonne fera partie des derniers à être attribué, dans la troisième vague.*

*En effet, IDFM a exigé qu'un montant minimum global de dépenses soit annoncé par « patates », terme qui a été utilisé par IDFM, lorsque les réseaux étaient trop petits financièrement, et ils ont été fusionnés « en patates de réseaux » afin d'atteindre au moins un montant global de dépenses de plus de 1 million d'euros par « patate » (c'est-à-dire de regroupement de réseaux).*

*Pour exemple, il était question que Fontainebleau, Nemours et Montereau ne forment plus qu'un seul réseau. Cela aurait voulu dire que nous n'aurions plus eu, du tout, la main sur la gestion de notre réseau. Ainsi, le réseau SiYonne aurait été absorbé, mais c'était sans compter sur notre capacité à nous défendre.*

*Pour notre réseau SiYonne, qui est le plus petit réseau d'Ile de France, il fallait absolument que le TAD soit réintégré dans l'appel d'offres, avec les lignes régulières, ainsi que la ligne 46 qui dessert Melun - Montereau, la ligne 19 Nemours-Montereau et les dessertes de lignes régulières sur Salins (en partie effectuées par Procars et Cars Moreaux).*

*Ainsi nous avons atteint, avec 12 lignes régulières et le TAD, 1,9 millions de dépenses sur notre réseau « SiYonne », et nous pouvions ainsi conserver sa gestion.*

*Ainsi, avec cette procédure qui va durer plus de 18 mois, à partir du moment où l'appel d'offres est lancé, notre « patate » devrait être attribuée au plus tard à l'été 2023.*

*Il fallait intégrer le TAD le plus rapidement possible.*

*IDFM Île-de-France mobilité a donc décidé d'effectuer le transfert au 19 avril 2021.*

*Toutefois InterVal Transdev a fait évoluer les conditions de transfert.*

*De par la loi, dans le cadre du transfert d'une DSP, pour faire simple, l'entreprise privée est obligée de reprendre l'intégralité des salariés travaillant pour cette dernière.*

*Pour les contractuels, aucun problème, les agents concernés qui assuraient les services roulants et effectuaient l'exploitation du service de TAD ont bénéficié d'un détachement d'office dans le cadre d'un CDI sans période d'essai; vous le savez chez nous au SITCOME, ils étaient tous en CDD; dans des conditions bien plus avantageuses qu'au SITCOME pour les agents : évolution des carrières, salaires plus élevés, primes, formations, œuvres sociales, etc....*

*Mais par contre, la société InterVal a refusé catégoriquement de reprendre les emplois des 3 fonctionnaires titulaires, qui assuraient les services de transport à la demande.*

*Le SITCOME devra donc maintenir pendant 1 an, la rémunération de ces agents non transférés, car légalement mis en surnombre, mais nous facturerons à la société TRANSDEV l'intégralité des salaires et charges supportés par le SITCOME. Nous les déduisons de la participation que le SITCOME devra verser trimestriellement à Transdev pour le fonctionnement du transport à la demande.*

*Nous les avons estimé à près de 42 000 € pour 2021, et à un peu plus de 18 000 € pour 2022.*

*Concernant les véhicules, TRANSDEV-InterVal ne reprend pour l'exploitation du service que 4 véhicules, et devra verser la somme d'un peu plus de 100 000 €.*

*Nous avons donc refait la convention en fonction, et nous vous demandons de donner l'autorisation au Président de pouvoir signer cette convention intégrant tout ce que je viens de vous dire.*

*Est-ce que vous avez des questions concernant ce transfert de personnel ?*

Madame Stéphanie PRISE :

*Si je comprends bien, ils n'ont pas voulu intégrer le personnel et du coup ils vont devoir le payer ?*

Monsieur Alain DEMELUN :

*InterVal devait reprendre l'intégralité du personnel, c'est la loi, seulement ils ont repris tous les contractuels mais ont refusé de reprendre les fonctionnaires.*

Madame Stéphanie PRISE :

*Et du coup pour l'instant, ces agents-là, ils font quoi ?*

Monsieur Alain DEMELUN :

*Pour l'instant, ces agents sont à la charge du SITCOME...*

Monsieur Michel DALIBON et Monsieur Philippe SMORAG :

*... ils ne font rien...*

Madame Stéphanie PRISE :

*Alors du coup vu que nous avons la charge de leur salaire, quels sont leurs perspectives pour eux ?*

Monsieur Alain DEMELUN :

*Pour les charges de salaire, nous allons les refacturer à InterVal, pour 2021 c'est estimé à 42 000 € et pour 2022 c'est estimé à 18 000 €...*

Madame Stéphanie PRISE :

*...mais en termes d'emploi ?*

Monsieur Alain DEMELUN :

*C'est de l'ordre de la prochaine délibération, nous allons les transférer au centre de gestion.*

Madame Marie-Thérèse FLORENCE :

*On va leur donner un autre emploi, c'est cela ?*

Monsieur Alain DEMELUN :

*Oui, mais pas au SITCOME.*

Madame Adeline BOUSSAC :

*Nous n'avons pas d'autres postes pour eux.*

Monsieur Jean-Jacques BERNARD :

*Nous les remettons à la disposition du centre de gestion mais c'est InterVal qui va payer leur salaire.*

Monsieur Alain DEMELUN :

*InterVal a refusé catégoriquement de reprendre les agents ayant un statut de fonctionnaire, c'est donc eux qui vont les payer, ou plutôt qui vont nous rembourser les salaires que nous leur devons pendant un an.*

Monsieur Jean-Jacques BERNARD :

*Y compris lorsqu'ils sont transférés au centre de gestion ?*

Monsieur Alain DEMELUN :

*Pendant un an, nous allons leur payer leurs salaires qui seront remboursés par InterVal, puis ils seront transférés au centre de gestion pendant un an et là, c'est le centre de gestion qui paiera leurs salaires, pendant un an, en attendant leur reclassement.*

Madame Stéphanie PRISE :

*Et du coup, c'étaient des agents qui faisaient quoi ? Ils roulaient ?*

Monsieur Alain DEMELUN :

*C'étaient des conducteurs.*

Monsieur Michel DALIBON :

*Bon, après ce n'est pas encore gagné, car InterVal fait le forcing pour ne pas payer les salaires des agents fonctionnaires qu'ils auraient dû reprendre. Mais du coup, s'ils ne payent pas les salaires, nous ne paierons pas non plus la participation que nous devons verser pour le TAD.*

*Il y a donc un courrier qui est parti à Valérie Péresse, pour qu'elle puisse faire pression sur la société InterVal pour que cette somme nous soit bien reversée.*

Madame Natacha FLORES :

*Je pense que nous pouvons peut-être donner les prénoms ; est-ce que c'est Nadège, Hassan... eux-mêmes quels sont leurs perspectives d'avenir ?*

Monsieur Alain DEMELUN :

*Dans la délibération suivante, tout est expliqué...*

*Avez-vous d'autres questions ? ...*

Monsieur Michel DALIBON :

*Plus de questions, nous allons donc mettre la délibération au vote ;*

*Qui est contre ? ... Qui s'abstient ? ... La délibération est donc adoptée à l'unanimité.*

#### ➤ **Mise en surnombre des fonctionnaires effectuant le TAD**

Monsieur Alain DEMELUN :

*Comme indiqué il y a quelques minutes, , je vous propose de prendre une délibération pour la suppression des trois emplois de Mme Nadège GIRARD, M. Akram LEBAN et M. Brice GALLARDO au grade d'Adjoint administratif territorial de deuxième classe, permanents à temps complet.*

*Vous le savez, la société InterVal a refusé catégoriquement de reprendre le 19 avril 2021, les 3 salariés Mme Nadège GIRARD, M. Akram LEBAN, M. Brice GALLARDO, ayant le statut de fonctionnaire au grade d'Adjoint administratif territorial de deuxième classe, dans le cadre du détachement d'office.*

*Etant donné que les emplois « fonctionnaires » n'ont pas pu être inclus dans le transfert et qu'aucun autre emploi correspondant à leurs grades n'était vacant, le SITCOME doit supprimer leurs 3 postes et procéder à leur reclassement.*

*Le comité technique du Centre de Gestion s'est réuni hier, ayant en sa possession tous les documents utiles à cette mise en surnombres de 3 de nos fonctionnaires.*

*Aussi, je vous propose d'adopter la suppression des trois emplois de Mme Nadège GIRARD, M. Akram LEBAN, M. Brice GALLARDO au grade d'Adjoint administratif territorial de deuxième classe, permanents à temps complet, et de modifier en conséquence le tableau des emplois du SITCOME au 19 avril 2021.*

*Y a-t-il des questions ?*

Madame Stéphanie PRISE :

*Du coup, ce n'est qu'après que l'on sait ce qu'ils deviennent ?*

Madame Adeline BOUSSAC :

*Ils vont être repris par le centre de gestion, et pour vous expliquer ce que veut dire être repris par le centre de gestion, il faut voir comme un panier d'agents qui n'ont plus de poste dans la structure dans laquelle ils travaillaient, et ils sont donc remis à la disposition de n'importe quelle collectivité qui pourra leur proposer un poste correspondant à leur statut d'agent administratif. Charge au centre de gestion*



*qui a la connaissance de tous les postes disponibles dans le département, de leur proposer au moins trois postes qui pourraient leur correspondre.*

**Monsieur Jacky PEPIN :**

*Oui, sauf qu' ils peuvent vous envoyer n'importe où jusqu'à 200 km de chez vous.*

**Madame Adeline BOUSSAC :**

*Effectivement, c'est le risque s'ils ne font pas de démarches pour se trouver un poste qui puisse leur convenir car ils peuvent parfaitement candidater d'eux même sur des postes tout près qui pourraient leur convenir beaucoup mieux et sans attendre que le centre de gestion ne leur propose des postes...*

**Monsieur Jean-Pierre PAVIOT :**

*Est-ce que le centre de gestion les accompagne dans leur choix ?*

**Madame Adeline BOUSSAC :**

*Je ne travaille pas au centre de gestion et du coup je ne saurais trop quoi vous répondre... et je pense qu'il faudrait les contacter afin d'avoir plus d'informations car là vraiment ce n'est pas de mon ressort...*

**Monsieur Michel DALIBON :**

*...il est vrai qu'il est complètement anormal que la société InterVal ait refusé de reprendre certains agents, simplement parce qu'ils ont le statut de fonctionnaire ; de par la loi lorsqu'une entreprise privée reprend une compétence de droit public, elle doit reprendre l'intégralité du personnel quel que soit le statut desdits agents fonctionnaires ou contractuels ; c'est très clair ; ils doivent reprendre l'intégralité des salariés effectuant le service. Nous jouons donc un bras de fer et s'il le faut nous les attaquerons, car c'est complètement anormal que ces trois personnes là n'aient pas été reprises comme les autres salariés.*

**Monsieur Mathias VIGIER :**

*Lorsque vous dites que c'est anormal est-ce que cela veut dire que ce n'est pas légal ?*

**Monsieur Alain DEMELUN :**

*Oui, tout à fait nous sommes en train de consulter un cabinet d'avocats, afin que ces derniers nous aident à régler le problème ; ce sont donc nos avocats et ceux d'InterVal qui se battent entre eux pour régler le problème.*

**Monsieur Michel DALIBON :**

*Ce qu'il faut savoir c'est que parmi les trois fonctionnaires il y en a un qui est arrêté depuis cinq ans, c'est un salarié qui ne reprendra je pense, jamais, son travail car il a des gros problèmes de santé. En fin de compte il n'y a que deux salariés qui auraient dû être repris et qu'ils ne l'ont pas été. Pour moi, c'est inadmissible.*

**Monsieur Jean-Jacques BERNARD :**

*Tu es en train de dire qu'il y a des discussions entre avocats qui se passent en ce moment afin de régler le problème ? Du coup, est-ce que cela vaut vraiment le coup de délibérer aujourd'hui s'il y a des discussions en cours ?*

**Monsieur Michel DALIBON :**

*Oui, c'est indispensable, car cela n'empêche qu'ils n'ont pas été repris par InterVal, et que nous n'avons pas de postes pour eux. Si Interval n'est pas attributaire de ce nouveau marché, car ils vont passer en appel d'offres en 2022 pour l'ensemble des services de transport, incluant les lignes régulières et le TAD, ils ont tout intérêt à freiner pour ne pas prendre le personnel qu'ils auraient dû reprendre. Nous, du fait de leur refus de reprendre les fonctionnaires uniquement, nous avons donc ces deux agents que nous devons payer mais pour lesquels nous n'avons aucun travail à leur confier. Vous êtes d'accord avec moi, nous ne pouvons pas nous permettre de payer des agents à ne rien faire. Si nous devons attendre la fin du litige avec InterVal, et que nous les payons à ne rien faire deux ans,*

*trois ans, voire plus, cela va impacter nos budgets alors même que nous sommes dans la restriction budgétaire.*

*Du coup, il faut absolument que l'on prenne la délibération ce soir.*

*Cela fait environ 60 000 € à l'année, ce sont des dépenses que nous ne pouvons pas nous permettre.*

*On fait donc les deux dossiers en parallèle, on prend la délibération ce soir et en même temps on essaye de trouver un terrain d'entente par l'intermédiaire de nos avocats réciproques, avec InterVal, mais également avec l'appui de l'IDFM et Madame Valérie Péresse.*

**Madame Stéphanie PRISE :**

*Donc, là, ces personnes vont être payées par le centre de gestion ?*

**Monsieur Michel DALIBON :**

*Oui, mais seulement dans un an. Pendant un an, nous devons assurer les salaires que nous demandons à InterVal de nous rembourser puis ils seront pris en charge par le centre de gestion qui les prendra à sa charge pendant un an.*

**Monsieur Jacky PEPIN :**

*Pendant un an, c'est nous, le SITCOME qui les payons avec un salaire à 100 % mais après le centre de gestion ne les prend en charge qu'à 75 %, pendant deux ans. À moins que cela ait changé depuis...*

**Monsieur Michel DALIBON :**

*... Oui, effectivement cela a changé avec une loi qui est passée en mars 2020, et qui impose à l'employeur de payer les salaires à 100 % pendant un an puis au centre de gestion de payer les salaires pendant un an à 100 %.*

**Monsieur Jacky PEPIN :**

*Peut-être que la ville de Montereau pourrait les reprendre ?*

*Peut-être qu'avec et dans les grosses collectivités, nous pouvons leur donner un coup de main et leur trouver un poste ?*

**Monsieur Michel DALIBON :**

*S'ils avaient besoin que l'on les appuie, pour rentrer dans une collectivité où ils iront postuler, pas de problème et bien entendu que nous le ferons, c'est certain.*

**Monsieur Jacky PEPIN :**

*J'espère que pour ces gens-là, ce n'est pas trop compliqué...*

**Monsieur Michel DALIBON :**

*Effectivement pour ces deux agents là, ce sont des agents qui ont des familles et cela ne doit pas être simple pour eux.*

**Monsieur Alain DEMELUN :**

*Nous avons également écrit un courrier dans ce sens à la direction du centre de gestion pour appuyer notre demande de leur trouver un poste qui corresponde à leurs compétences et à leurs attentes.*

*On les soutient et nous ne les avons pas laissé livrer à eux-mêmes.*

**Monsieur Michel DALIBON :**

*Avez-vous d'autres questions ?*

*Nous vous proposons donc de passer au vote... Qui est contre ?... Qui s'abstient ... ?*

*Mme Stéphanie PRISE, commune de Blennes, s'abstient.*

*La délibération est donc adoptée.*

➤ **Décisions modificatives - déduction des salaires fonctionnaires sur participation TAD**

Monsieur Alain DEMELUN :

*Je vais maintenant vous présenter la décision modificative qui en découle, du fait de l'impact budgétaire sur la non reprise des agents fonctionnaires dans le cadre du transfert du TAD chez InterVal.*

*Comme déjà indiqué, InterVal ayant l'obligation légale de reprendre l'intégralité des salariés effectuant les services du TAD, et vu qu'ils ont refusé de reprendre les emplois des fonctionnaires dans le cadre de la délégation de DSP, nous leur proposons en compensation de réduire notre participation au TAD à hauteur des charges de salaires de ces trois fonctionnaires pour l'année à écouler.*

*Il faut savoir que les fonctionnaires restent à la charge du SITCOME en étant mis en surnombre, et perçoivent leur salaire intégralement, déduction faite des primes attribuées pour l'établissement du TAD.*

*Puis ces trois fonctionnaires seront mis à la disposition du Centre de Gestion et c'est le centre de gestion qui prendra en charge leurs indemnités pendant un an, le temps pour les fonctionnaires de retrouver un autre poste équivalent à leur grade d'adjoint administratif.*

*Lorsque nous avons établi le budget 2021, il n'était à l'époque pas question de ce refus de reprendre les fonctionnaires, nous vous avons donc proposé de régler notre participation comme demandé par IDFM à l'article 611, au chapitre 011 au profit d'InterVal.*

*Toutefois, les charges de salaires imputées au chapitre 012 que nous devons supporter jusqu'au 18 avril 2022, et donc jusqu'à la fin de l'année, n'ont pas été budgétisées comme il se doit.*

*Nous nous retrouvons donc dans l'obligation de faire des transferts budgétaires d'écritures d'un chapitre à un autre.*

*Le budget étant approuvé au niveau des chapitres, nous devons donc impacter notre budget 2021, les dépenses devant être imputées sur des chapitres et articles comptables différents.*

*Nous vous proposons donc de réduire au chapitre 011 article 611, qui correspond à notre participation au réseau, le budget 2021 pour la somme de 42 000 € et de réintégrer cette somme au chapitre 012 en la répartissant de la façon suivante : 200€ au compte 6336 Centre de Gestion ; 2 700,00€ à l'article 64112 prime pour supplément familial ; 19 900,00€ à l'article 64111 salaires des titulaires ; 7 700,00€ à l'article 6451 URSSAF et 11 500,00€ à l'article 6453 Retraite.*

*Avez-vous des questions ? ...*

Monsieur Michel DALIBON :

*Non, nous mettons donc la délibération au vote. Qui est contre ? ... Qui s'abstient ? ...*

*La délibération est donc adoptée à l'unanimité.*

*Comme indiqué en début de séance nous ajoutons à l'ordre du jour une nouvelle délibération, qui est étroitement liée à la délibération de prise de décision modificative pour les travaux de la gare routière.*

*Comme convenu Sandrine va vous distribuer une copie de cette proposition de délibération.*

➤ **Autorisation de signature du Président de la convention concernant les travaux effectués en gare routière de Montereau par la CCPM en 2020 et Décisions modificatives liées à ces travaux**

Monsieur Michel DALIBON :

*Pour vous résumer la situation, il y a eu des travaux faits en gare routière de Montereau. Ces travaux sont pris en charge en partie par la CCPM, en partie par la ville, et une autre partie par le SITCOME pour ce qui concerne la gestion de la gare routière.*

*Au niveau des travaux de la maison de la mobilité, le SITCOME est maître d'ouvrage à 100 %.*

*Par contre, pour la gare, c'est la CC PM qui est maître d'ouvrage.*

*Dans l'ensemble de ces travaux, il y en a une partie qui concernait le SITCOME, c'est-à-dire toute la partie « barrière-réseau électrique » permettant de suivre l'évolution des bus, la gestion des bus à partir d'un ordinateur dans notre kiosque d'information aux voyageurs ; tout cela concerne le SITCOME,*

*d'autant plus que l'on perçoit, vous l'avez vu dans le budget, des droits de passage en gare versés par les transporteurs qui ne sont pas négligeables.*

*On leur doit donc un service et c'est ce service-là qu'on doit leur assurer. On leur assure donc ce service avec ces fameuses barrières.*

*Nous devons prendre en charge environ 55 000 € TTC. Sur ces 55 000 €, la communauté de communes a obtenu une subvention de 70 % du montant hors taxes. La communauté de communes a donc pris une délibération en février 2020 avec une convention entre la communauté de communes et le SITCOME, pour que nous reversions à la communauté de communes notre participation à ces travaux.*

*Mais, nous n'avons jamais été mis au courant que la communauté de communes avait pris cette délibération, et nous avons reçu au mois de décembre un titre émis par la communauté de communes pour un montant de 22 000 € ; c'est-à-dire le montant des travaux moins la subvention des 70 %, sans que nous sachions à quoi cela correspondait.*

*Aussi, la délibération que vient de vous faire passer Sandrine, c'est une délibération qui permet de dire que le SITCOME autorise le nouveau président Monsieur Damien BUZZI, à signer la convention avec la CC PM représentée par son nouveau vice-président, Monsieur ROY, pour des travaux prévisionnels mais qui en fin de compte ne sont plus des travaux prévisionnels car ils ont été réalisés. Vous avez ainsi un montant dans la délibération qui correspond à une prévision et qui ne correspond pas au montant que vous avez dans la DM qui suit mais qui pourtant est complètement liée.*

*C'est complètement ambigu, mais on ne peut pas faire autrement que de signer cette convention qui nous permet de mandater la somme que l'on doit à la CCPM.*

*Il est vrai que cela n'était pas budgétisé en 2020 ; on a réussi à mettre une partie dans les restes à réaliser, sur de l'argent que l'on avait prévu pour la maison de la mobilité, et du coup on a rajouté une ligne « travaux de la gare routière » à hauteur de 55 000 et on a mis la subvention dans le budget primitif 2021.*

*Tout cela, bien évidemment, nous ne pouvions le faire qu'une fois que le budget 2021 ait été voté et quand les restes à réaliser avaient été approuvés par la TP.*

*Ensuite, quand on a émis le mandat, la TP l'a rejeté car il n'y avait pas de convention.*

*En mars, on éditait un mandat, en avril il est rejeté, c'est pour cela que nous vous présentons la convention aujourd'hui.*

*Je suis d'accord avec vous, on ne fait pas cela dans la bonne lignée des choses, mais le SITCOME n'y est vraiment pour rien, on a été mis un peu devant un fait accompli. Nous avons passé deux écritures, 55 000 en dépenses d'investissement et 33 000 en recettes d'investissement, aux articles 2135 et 1311.*

*Et la différence faisait nos 22 000, sauf que la trésorerie nous a dit « Non, c'est une opération d'ordre, vous devez leur faire un mandat de 22 000 € pour ce que vous leur devez ; et pour vous permettre de récupérer ensuite le FC TVA sur l'intégralité des travaux, faire une opération d'ordre, c'est-à-dire en dépenses au 2135 en opération d'ordre pour 32 200 et en opération d'ordre au 1311 en recettes d'investissement pour 32 200.*

*C'est très complexe et très comptable, on a suivi, et il faut avoir baigné dedans pour comprendre ces écritures.*

*Avez-vous des questions à poser ? Je ne me suis peut-être pas bien exprimé, cela paraît peut-être un peu nébuleux...*

**Monsieur Laurent YONNET :**

*J'avais une question, pourquoi les élus qui siègent autant à la CCPM qu'au SITCOME n'ont pas prévenu ?*

**Monsieur Michel DALIBON :**

*Là, sincèrement je ne sais pas. Je ne pense pas que cela vienne des décideurs, c'est très certainement au niveau administratif que cela n'a pas suivi. Je ne veux pas accuser ni les décideurs ni les services administratifs, je ne sais pas pourquoi. Je vous dis simplement que les avis des sommes à payer, nous les avons eus au mois de décembre. Jusqu'en décembre on ignorait tout cela, et nous ignorions aussi qu'une délibération avait été prise par la CCPM, en février 2020.*

*Il y a très certainement parmi vous des gens qui siègent à la CCPM qui se souviendront de cette prise de délibération, qui a été adoptée à l'unanimité, proposé par Monsieur Albouy, Président de la CCPM...*

*Je vous propose donc de mettre au vote la délibération qui permet au Président actuel du SITCOME de signer la convention...*

*Qui s'abstient ?... Qui est contre ?...*

*Personne, la délibération est donc adoptée à l'unanimité.*

*Deuxième décision, je vous propose d'adopter la délibération concernant les décisions modificatives qui n'impactent aucunement notre budget, puisque ce sont des opérations d'ordre. On retire une certaine somme des opérations réelles pour les mettre en opérations d'ordre. Et le fait de les mettre en opérations d'ordre à l'article 2135 ne nous prive pas du FCTVA.*

*Lorsque l'on fera la déclaration pour obtenir le FCTVA, on mentionnera l'opération réelle pour 22 000, l'opération d'ordre pour 33 000 et on récupérera le FCTVA sur 55 000, ce qui fait que, au final le coût de ces barrières est d'environ 14 000 €, c'est-à-dire vraiment à la charge du SITCOME, une fois que l'on aura retiré les subventions et le FCTVA.*

*Je vous propose donc de mettre au vote la délibération concernant les décisions modificatives à prendre.*

*Qui s'abstient ?... Qui est contre ?...*

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

*Nous en avons terminé avec les délibérations, nous allons passer aux questions diverses.*

### ➤ Questions diverses

Monsieur Michel DALIBON :

*Je vais passer la parole à Alain concernant les résultats du TAD 2020, et Sandrine vous fait passer des tableaux où vous verrez les kilométrages et tout un tas de petits graphiques qui peuvent être utiles pour la compréhension de ces tableaux.*

Monsieur Alain DEMELUN :

*Je vais vous présenter l'Analyse des résultats du TAD SiYonne 2020.*

*Nous avons lourdement insisté auprès d'IDFM, mais nous avons fini par obtenir un fichier Excel, sur lequel dans une même cellule se trouvaient des millions d'informations concernant la gestion du TAD 2020 par la centrale régionale.*

*Les agents administratifs du SITCOME ont décortiqué cette cellule ; et nous les en remercions ; ils ont réussi à obtenir quelques informations, en cumulant d'une part les TAD qui ont été gérés en régie par le SITCOME et d'autre part les résultats de la centrale régionale de réservation.*

*Le service a été labellisé le 24 février 2020, mais la complexité et les problèmes survenus lors de la mise en place de la centrale régionale de réservation nous a obligé à différer tous les 15 jours, pour chacune des 6 zones, en premier lieu, la mise en place de la centrale régionale dans le cadre de la labellisation. Nous nous battons avec IDFM afin de remettre en place les fiches horaires telles que nous les avons conçues, mais également de supprimer les zones qui nous ne permettent pas de mutualiser le matériel et les agents et ainsi réduire les coûts, tout en optimisant le rendu des services.*

*Avant même l'approbation du rapport d'activité 2020, nous voulions vous transmettre les résultats du TAD SiYonne 2020.*

*Pour rappel notre prise en charge en 2022 sera de 150 000€, et le Président nous a obtenu fin 2020, alors même qu'IDFM voulait nous supprimer toutes les subventions si nous ne mettions pas en place leur fameuse centrale régionale de réservation, un complément exceptionnel de 105 000 €.*

*Au niveau des kilomètres effectués, nous avons cumulé en 2020 plus de 297 000 km, en sachant que l'activité a été extrêmement réduite à quasi nulle en avril et cela dû au fait du confinement total qui a couru du 17 mars au 10 mai 2020, soit presque deux mois.*

*Pour les validations, en 2020, nous avons transporté 26 800 usagers. Vous pouvez constater sur le camembert du document des validations par commune, que certaines communes comme La Brosse-Montceaux ont transporté presque 4 400 usagers, ou bien sur la commune de Marolles où il a été transporté 2557 usagers.*

*Le TAD a pris son envol cette année car même les communes pour lesquelles en 2019, il n'y avait pour ainsi dire pas de personnes transportées, comme par exemple sur la commune de Forges, nous avons tout de même transporté en 2020 1754 personnes.*

*Si nous comparons la proportion entre le nombre d'habitants et le nombre de personnes transportées par commune, si nous prenons l'exemple de la Brosse-Montceaux où nous avons 785 habitants, cela voudrait dire que chaque habitant a au moins utilisé le TAD cinq fois dans l'année, ou bien encore si l'on prend l'exemple de la commune de Forges, pour 485 habitants, cela voudrait dire que presque chaque administré aurait utilisé quatre fois le TAD dans l'année.*

*Également, si l'on prend les petites communes comme Montmachoux, avec 248 habitants, statistiquement nous avons près d'un habitant sur deux de cette commune qui aura au moins utilisé une fois le TAD dans l'année.*

*Nous pensons qu'une fois que les problèmes de la centrale de réservation régionale seront réglés par nos actions de mise en place de fiches horaires et de suppression des zones, les résultats de notre TAD SiYonne seront exemplaires, et démultipliés.*

*Aujourd'hui, nous sommes pris comme référence et notre TAD sert d'exemple au Département pour démontrer à toutes les communes d'Île-de-France que le TAD est un outil indispensable à la mobilité de nos administrés.*

*Nous vous avons également préparé des graphiques qui comparent les années 2017, 2018, 2019 et 2020. Même si la croissance du service est régulière, nous constatons que les mois d'été quelle que soit l'année entre 2017 et 2019 sont marqués par une légère baisse de l'utilisation des services.*

*Puis dans le contexte de crise sanitaire que nous avons dû subir pour l'année 2020, nous constatons bien sûr l'arrêt des services en avril mais de façon surprenante une augmentation considérable de l'utilisation des services en septembre 2020 qui a été coupée dans son élan par un nouveau confinement mais malgré tout, avec une utilisation des services bien plus élevée qu'aux mêmes périodes de 2017.*

*Avez-vous des questions ?...*

**Monsieur Mathias VIGIER :**

*Qu'appelle-t-on les extérieurs ? Les communes ? À quoi correspondent les individus désignés par le terme « extérieur » ?*

**Monsieur Alain DEMELUN :**

*Ce sont les personnes qui n'habitent pas sur notre territoire du SITCOME ; il faut savoir que le TAD est ouvert pour tous les administrés de l'Île-de-France et non uniquement ceux qui habitent sur nos communes. Des personnes viennent donc des villes aux alentours, arrivent par le train en gare par exemple, puis prennent le TAD pour se rendre chez des amis, ou encore dans des commerces ou dans des organismes comme Emmaüs ou d'autres encore sur d'autres communes de notre intercommunalité. Notre TAD SiYonne peut être utilisé par tous les habitants de l'Île-de-France, c'est le principe de la labellisation et de l'utilisation de la billetterie, Tickets T', cartes NAVIGO, etc....*

**Monsieur Mathias VIGIER :**

*Ce qui est étonnant, c'est que l'on retrouve ces chiffres pour les « extérieurs » que pour le premier trimestre après cette ligne disparaît...*

**Monsieur Jean-Pierre PAVIOT :**

*Il faut peut-être mettre 2019 à côté pour voir et comparer...*

**Monsieur Alain DEMELUN :**

*Souvenez-vous, au premier trimestre 2020, nous étions encore en gestion du TAD avec notre régie en direct, avec nos petits papiers puis nous avons basculé progressivement sur la centrale de réservation...*

**Monsieur Mathias VIGIER :**

*Ah oui je comprends, la centrale de réservation ne nous permet plus de gérer cette information. Merci pour le renseignement.*

Monsieur Jacky PEPIN :

*Pour ce qui nous concerne, à Salins, nous sommes satisfaits des résultats, mais il y a vraiment trop de problèmes pour les réservations à l'heure actuelle. J'ai tous mes citoyens qui viennent me voir en nous demandant d'arrêter. Encore cet après-midi, nous avons une rue qui s'appelle rue du grand parc, ils ont attendu pendant plus d'une heure à côté de l'arrêt, j'ai eu le chauffeur, je lui ai dit « ce n'est pas ici grand parc », il ne savait pas où il était. Et j'ai que ça, que ça, que ça... la plate-forme je n'ai rien contre, mais ce n'est pas possible...*

Monsieur Michel DALIBON :

*... Surtout n'hésitez pas à nous transmettre toutes vos réclamations, au contraire, nous sommes preneurs et si vous pouviez nous faire des écrits cela serait encore mieux, car nous transmettons toutes vos réclamations à InterVal et à IDFM, et si nous n'obtenons pas de résultats, afin de corriger tous les dysfonctionnements que nous pouvons relever, nous nous adresserons autant de fois qu'il le faudra à Madame Valérie Péresse.*

*De toute façon, si vraiment cela ne fonctionne pas, nous agissons sur les cotisations que nous leur versons, car il n'y a pas de raison que l'on paye un service qui ne fonctionne plus aussi bien que lorsque nous en avons la gestion directe avec notre régie.*

*Il faut vraiment nous écrire et nous transmettre vos réclamations, pour que nous puissions défendre le service et faire en sorte de régler tous les dysfonctionnements.*

Monsieur Jacky PEPIN :

*Bien sûr que nous allons vous transmettre ces informations, mais c'est peut-être à la personne qui est embêtée de vous de faire sa réclamation, cela aura certainement beaucoup plus de force et de poids...*

Monsieur Alain DEMELUN :

*... Nous sommes en train de négocier avec IDFM pour réajuster et régler les problèmes auxquels nous sommes confrontés depuis la mise en place de cette centrale de réservation, nous exigeons donc et nous nous battons avec IDFM pour qu'ils suppriment les zones et qu'ils reviennent à notre système de fiches horaires.*

*Avec les découpages de zones telles qu'ils nous les ont imposées, nous nous retrouvons à avoir un chauffeur qui ne fait rien car il va attendre toute la journée qu'un client fasse une réservation, alors que sur une autre zone les réservations sont rejetées parce qu'il y en a trop, que le chauffeur court partout et qu'il ne sait plus où donner de la tête pour prendre en charge tous les usagers qui ont réservés. Et du coup, c'est là qu'il y a des loupés.*

*Si vous avez des administrés qui ont des réclamations à faire, il faut leur demander qu'ils téléphonent au kiosque au 01 60 96 19 46, et là, on fait remonter directement à la plate-forme et à IDFM en même temps ; mais également on contacte les conducteurs qui sont tout de même nos anciens agents afin de trouver une solution pour la prise en charge de l'usager directement sur le terrain.*

Madame Stéphanie PRISE :

*Moi, j'aimerais savoir comment sont répartis les véhicules, car si je prends l'exemple de La Brosse-Montceaux, où il y a 1033 TAD pour le quatrième trimestre, c'est formidable pour la Brosse-Montceaux, d'ailleurs je pense que l'on est à peu près pareil au niveau du nombre d'habitants ...*

Monsieur Alain DEMELUN :

*... environ 800...*

Madame Stéphanie PRISE :

*Voilà, donc on n'est pas si loin que ça de Blennes, nous avons un peu plus de 560 habitants et je vois qu'à Blennes, nous n'avons que 160 TAD. Alors, certes, nous n'avons pas forcément le prorata de demandes qui vont être faites, car pour nous c'est un nouveau service, mais je ne compte pas le nombre de fois où nous, on n'a pas pu et ne pouvons toujours pas réserver, alors qu'à priori cela circule quand même beaucoup partout, et que nous sommes quand même un peu plus éloignés de Montereau...*

Monsieur Alain DEMELUN :

*... C'est pour cela que nous sommes en train de nous battre avec IDFM pour qu'ils remettent en place des fiches horaires...*

Madame Stéphanie PRISE :

*... car pour le coup, le coût d'un TAD est le même pour tout le monde et je ne vois pas pourquoi on n'aurait pas le même service.*

Monsieur Alain DEMELUN :

*C'est bien pour cela que nous vous demandons de noter le numéro de téléphone du kiosque, de le communiquer à vos administrés et surtout que chacun appelle afin que nous puissions faire des déclarations sur les réclamations ; IDFM nous demandant à chaque réclamation, de leur donner avec exactitude, la date l'heure et le problème rencontré ; voir même de résoudre le problème immédiatement grâce à nos agents qui tiennent le kiosque. Je vous le rappelle pour mémoire 01 60 96 19 46.*

Madame Natacha FLORES :

*Stéphanie, pour info, il existe une centrale téléphonique ou lorsque les gens ne peuvent pas réserver sur la plate-forme, ils peuvent le faire par téléphone...*

Madame Stéphanie PRISE :

*Oui, oui, je sais, mais cela ne change rien que ce soit sur la plate-forme ou par téléphone, lorsqu'il n'y a pas de trajet, il n'y a pas de trajet...*

Monsieur Alain DEMELUN :

*Il faut vraiment que l'on obtienne la suppression des zones, car c'est cela qui bloque les réservations et qui bloque la mutualisation d'une part des moyens humains et d'autre part la disponibilité des véhicules. À partir du moment où les zones vont être supprimées, et qu'ils vont instaurer des fiches horaires, nous n'aurons plus le problème car la présence des conducteurs se fera en fonction des réservations sur l'ensemble des fiches horaires et nous n'aurons plus des agents bloqués sur une zone car ils n'ont pas de réservation alors que d'autres agents courent partout pour essayer de répondre à la demande des réservations. Nous passions pour des dinosaures car nous faisons des réservations avec des papiers des crayons, mais en attendant, cela fonctionnait et même très bien ; la technologie c'est bien, mais il ne faut garder que ce qui fonctionne...*

Madame Stéphanie PRISE :

*Mais il y a beaucoup d'autres choses qui ne vont pas. J'ai un enfant qui prend le TAD régulièrement et souvent il utilise le TAD avec un de ses copains qui habite à VOULX. Mon fils fait sa réservation, le copain fait la réservation, et dans ce cas précis ils n'arrivent pas à avoir et obtenir leur TAD, alors que lorsque le copain fait une réservation à VOULX pour deux personnes, là, à chaque fois ils obtiennent leur TAD. Et donc systématiquement, je suis obligée d'emmener mon fils à VOULX, car sinon je suis obligée de les emmener tous les deux à Montereau. En gros, cela ne marche pas de demander une personne à Blennes et une personne à VOULX alors que c'est dans la même zone. Et il y a de la place dans le véhicule on le voit bien...*

Monsieur Alain DEMELUN :

*Nous sommes bien tous d'accord, il y a des choses qui sont complètement incohérentes dans leur système, car j'ai téléphoné pour réserver des TAD pour des habitants de la Brosse-Montceaux, et je me suis entendu dire au téléphone par une opératrice téléphonique : « Bah, aujourd'hui le TAD est en grève » alors que je voyais passer le véhicule devant la maison...*

*... rires dans la salle...*

*... C'est surtout que cette opératrice ne savait pas à qui elle s'adressait... et du coup la fin de la conversation, je vous l'avoue, s'est un peu mal passé...*



*Il faut vraiment que l'on obtienne absolument la suppression des zones, ce qui réglera, nous en sommes persuadés, la majorité des problèmes que nous subissons à cause de cette centrale de réservation. Et surtout, n'oubliez pas, vous nous faites remonter tous les problèmes dont vous pouvez être informés, car plus nous aurons d'exemples concrets, plus nous pourrons prouver qu'il faut absolument détruire ces zones à la faveur de fiches horaires avec des lignes de TAD comme nous les avons mis en place lorsque nous en avions la gestion.*

**Madame Adeline BOUSSAC :**

*Vous savez, Madame PRISE, mes deux filles ont eu exactement le même problème sur Forges. Si elles ne réservent pas en même temps pour deux personnes elles n'obtiennent pas leur TAD.*

*Si chacune d'entre elles réserve chacune avec leur propre appli, sur deux téléphones différents, cela ne fonctionne pas...*

*On a vraiment soumis le problème à IDFM en leur expliquant qu'il y avait un sérieux dysfonctionnement, en insistant lourdement, nous pensons qu'il doit y avoir forcément des paramétrages qui ne sont pas bons dans leur système informatique, et qu'il faut qu'ils corrigent pour que nos administrés ne soient plus sujets à l'ensemble de ces problématiques.*

*À chaque fois que nous y sommes allés et que nous nous sommes déplacés à Paris, et jusqu'à très récemment, nous leur avons signalé l'ensemble des problèmes, allant même jusqu'à leur fournir des extraits de nos comptes-rendus ou des compilations de tous les problèmes que nous avons pu relever avec des dates, des lieux et des circonstances précises. Mais, ils font semblant de tomber des nues et nous disent qu'ils ne sont pas au courant... d'où l'intérêt de récolter toutes vos réclamations, car même si c'est fastidieux et redondant, nous continuons à les harceler afin qu'ils tiennent compte de notre demande. Nous avons donc particulièrement besoin de vous, n'ayant plus la gestion directe du TAD, car seuls nos administrés ont le pouvoir de nous informer sur les dysfonctionnements qui continuent à perdurer de cette centrale de réservation, et ce malgré nos relances permanentes.*

**Monsieur Philippe SMORAG :**

*J'aurais une question à poser en questions diverses, mais cela tendrait plus vers la compétence du syndicat.*

*Du fait que nous avons transféré le TAD, le budget prévisionnel de 2021, il est resté en l'état, il n'a pas bougé, vous n'avez plus la charge du personnel et pourtant on paye toujours nos cotisations, on paye le service, donc du coup je voudrais savoir quel est le but de conserver le budget actuel, car l'on s'est posé la question en conseil municipal.*

**Monsieur Michel DALIBON :**

*Il est vrai que les choses vont s'articuler différemment du fait de la reprise du TAD par InterVal, mais on a quand même une participation de 150 000 € à l'année pour le service du TAD.*

*À l'heure d'aujourd'hui, nous avons une cotisation de 300 000 € pour les lignes régulières et de 150 000 € pour le TAD, soit 450 000€ de participation pour l'ensemble du réseau.*

*Nous, le rôle du SITCOME, c'est de recevoir vos réclamations, de faire en sorte que nous soyons entendus, que le service tourne et fonctionne correctement, d'animer la gare routière, d'être en relation avec les usagers et le public, et avec les transporteurs de la gare routière...*

**Monsieur Philippe SMORAG :**

*...Bah oui, mais puisque dorénavant que ce soit pour les lignes régulières ou le TAD, tout est discuté avec IDFM, et que l'on a plus notre mot à dire pour rien...*

**Monsieur Michel DALIBON :**

*Non, pas du tout, nous avons parfaitement notre mot à dire, on ne peut pas dire que tout est décidé par l'IDFM, je vous donne un exemple :*

*IDFM voulait supprimer purement et simplement les lignes régulières sur les communes de Forges et Laval et partiellement sur la commune de Saint-Germain Laval.*

*Nous nous y sommes catégoriquement opposés, ce qui fait qu'ils n'ont pas pu supprimer les dessertes.*

*Ils nous font des propositions, mais si nous ne sommes pas d'accord, ils ne peuvent pas les mettre en place, et lorsque les propositions sont en notre défaveur, sachez que nous restons force de décision et que nous les empêchons de faire ce que bon leur semble, lorsque cela est à notre détriment.*

*C'est pareil pour le TAD, on leur dit que le TAD ne fonctionne pas et qu'il y a des dysfonctionnements, ils sont obligés d'en tenir compte, car sinon nous nous adressons directement à Madame Péresse, et nous avons généralement une réaction dans les jours qui suivent.*

*Vos communes individuellement ne peuvent pas agir, mais le SITCOME, représente l'ensemble de nos communes et surtout représente un certain poids politique.*

Monsieur Philippe SMORAG :

*En gros, le SITCOME est là pour régler tous les problèmes qui peuvent survenir que ce soit sur les lignes régulières ou bien sur le TAD.*

Monsieur Michel DALIBON :

*Oui tout à fait, mais ce n'est pas notre unique mission, nous avons aussi une obligation d'information du public sur tous les services que nous pouvons rendre concernant la mobilité sur l'ensemble de notre bassin de vie, nous sommes là également pour essayer d'améliorer les services et proposer des solutions adaptées à notre territoire, que ce soit par des documents de communication comme la gazette ou bien grâce à l'ouverture de notre maison de la mobilité qui va voir le jour, et dans laquelle nous allons rendre de nombreux services à la population, son but premier étant d'informer le public sur tous les réseaux liés à la mobilité qui peuvent être proposés sur notre canton.*

Monsieur Philippe SMORAG :

*Donc globalement la participation des communes ne va pas évoluer ?*

Monsieur Michel DALIBON :

*Je n'en sais rien, je ne peux pas encore vous dire le budget 2022, car nous avons déjà figé notre cotisation pour 450 000 € pour le réseau représentant les dépenses qui sont liées au TAD et aux lignes régulières, et que l'on verse directement à InterVal, puisse que l'on versera à l'entreprise qui se sera vue attribuer le marché de notre réseau courant 2022 ou en 2023.*

*Tant que nous maintiendrons nos cotisations au transporteur, nous aurons toujours notre mot à dire et nous aurons toujours le même rôle que nous avons pour les lignes régulières et que nous aurons également maintenant pour le TAD ; mais nous avons également le fonctionnement du syndicat pour faire tout cela, en sachant que le poste des frais de personnel va tout de même sensiblement baisser, car au lieu d'une quinzaine d'agents nous n'en aurons plus que quatre.*

*Également pour exercer nos missions, car nous allons ouvrir la maison de la mobilité et nous commencerons en 2022 à rembourser les emprunts.*

Madame Stéphanie PRISE :

*Pourriez-vous nous indiquer quelles sont les modalités de vente des tickets de bus ?*

*Lorsque l'on n'a pas de passe NAVIGO, on doit acheter des tickets T'. Pour l'instant nous pouvons les acheter à la gare de Montereau, mais nous avons une épicerie à Blennes et je voudrais savoir s'il y a une réglementation pour pouvoir vendre des tickets dans notre épicerie ? Est-ce que la législation nous interdirait de revendre des tickets T' ?*

Monsieur Michel DALIBON :

*Je pense qu'en tout premier lieu il faut demander à IDFM. Le mieux est peut-être que vous vous adressiez à Sandrine après cette séance, elle pourra vous indiquer des pistes à suivre.*

*Avez-vous d'autres questions sur le TAD ?*

*Non, la deuxième question diverse concerne la maison de la mobilité.*

*Vous le savez les travaux qui ont démarré en 2018, ont dû être interrompus pendant plus de deux ans, suite aux exigences de la SNCF, les plans ont dû être refaits, tout a été modifié, cela nous a quand même*

*coûté la bagatelle de 250 000 € supplémentaires pour consolider le talus et refaire des travaux non prévus, par rapport aux voies SNCF.*

*Nous avons réussi à faire repartir le chantier, non sans mal ; les travaux devraient se terminer fin 2021 voir début 2022, c'est pour cela que je vous disais tout à l'heure que le comité syndical de 2022 devrait pouvoir se tenir dans nos locaux de la maison de la mobilité.*

*Concernant les coûts, je vous ferai un point plus précis en septembre, lorsque nous aurons obtenu l'ensemble des avenants ; des moins-values car le bâtiment sera d'une importance un peu moindre au niveau des sanitaires pour l'accueil du public, et des ajouts dû aux exigences de la SNCF et des modifications des plans et autres travaux prévus ; nous amenant très certainement à un montant global d'investissement pour notre maison de la mobilité d'1 700 000 € hors-taxes de travaux, sur lequel nous avons une subvention globale, tous financeurs confondus de 750 000 €.*

*Ce qui nous fait 1 coût résiduel pour le SITCOME d'environ 950 000 € qui est financé au moyen d'un emprunt de 700 000 € qu'on a réalisé l'année dernière et d'un autre de 240 000 € qui figurent dans les restes à réaliser du budget 2020 et qui ressortira au budget supplémentaire 2021.*

*Nous avons emprunté les 700 000 € sur 25 ans, ce qui va nous faire avec le remboursement de l'emprunt à contracter en 2021 une annuité d'environ 50 000 €, car nous avons des taux quand même relativement bas, mais qui seront supportables.*

*Comme je le disais tout à l'heure à Monsieur SMORAG, je ne peux pas vous informer d'une manière précise si nous aurons une baisse de nos cotisations, mais nous n'aurons pas de hausse par rapport à l'ensemble des travaux.*

*Si vous voulez, l'ensemble des sommes que nous gagnons sur la reprise du TAD par InterVal et par le subventionnement de l'IDFM, font que cela nous permettra de couvrir les annuités de la maison de la mobilité. Si vous faites le calcul, 50 000 € de remboursement des emprunts sur la part des communes de 700 000 €, cela aurait fait une augmentation de plus de 8 % de vos cotisations, alors que cela ne sera pas le cas.*

**Monsieur Philippe SMORAG :**

*Oui, effectivement cela va compenser. Mais si la gestion du TAD n'avait pas été reprise, nous aurions donc eu une très forte augmentation de nos cotisations ?*

**Monsieur Michel DALIBON :**

*Oui, exactement... Ou alors il aurait fallu faire en sorte de diminuer les services du TAD, ou bien de faire du forcing auprès d'IDFM pour obtenir des subventions supplémentaires, car je vous le rappelle, nous n'avons obtenu qu'une faible subvention de 150 000 € pour 2019, mais que nous avons négocié à l'été 2020 pour la passer à 350 000 €, puis enfin une subvention complémentaire en fin d'année 2020 lorsque IDFM a accepté de nous verser une subvention supplémentaire de 105 000 €, pour une dépense engagée de près de 700 000 €, et alors même qu'à partir de septembre nous avons réorganisé les plannings du personnel afin de faire des économies tout en maintenant le rendu des services proposés pour l'ensemble des communes.*

*De toute façon, il était impossible pour le syndicat de continuer à financer le TAD, tel qu'il a été proposé en 2019, car il aurait fallu au minimum augmenter d'au moins 50 % les cotisations des communes.*

*En confiant le TAD à InterVal, nous avons réalisé une excellente opération, car cela va nous permettre sans augmenter les cotisations de financer la maison de la mobilité, et malgré tout nous gardons la main et nous restons pouvoir d'analyse, de suggestions et d'améliorations des services rendus de notre réseau du TAD et des lignes régulières.*

*Comme nous venons de vous l'expliquer, nous nous battons tous les jours pour améliorer les services, tout en maintenant sans augmentation, notre budget.*

*Ce qui demande beaucoup d'énergie et beaucoup de motivations.*

**Monsieur Philippe SMORAG :**

*Merci beaucoup pour toutes ces explications et ces éclaircissements.*

**Monsieur Michel DALIBON :**

*Avez-vous d'autres questions ?*

...

*Non, je vais donc vous libérer car je sais que certains veulent voir le match de foot de ce soir.*

*...Rires dans la salle...*

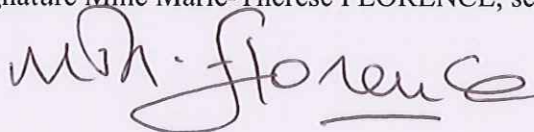
*Nous tiendrons donc un prochain comité syndical courant voir fin septembre, et en accord avec la commune nous le tiendrons sur la commune de Noisy-Rudignon.*

*Puis pour le comité syndical du début du mois de décembre, nous vous proposons de le tenir dans la commune d'Echouboulains.*

*Je vous remercie tous d'avoir été présents à notre réunion de ce soir, je vous souhaite une excellente soirée et vous souhaite de bonnes vacances d'été.*

La séance est close à 20h35.

Signature Mme Marie-Thérèse FLORENCE, secrétaire de séance.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'MTH. florence'. The signature is written in a cursive style with a large initial 'MTH' and the name 'florence' written in lowercase letters.